qu'il lui en voyait des témoins. Ceux-ci se sont en effet présentés à son appel.

La cause en allemand choisira cette après-midi de témoins, qui se mettront immédiatement en rapport avec le pilote de son aéroplane.

Le Havre, 4 mars. — Le commandant Servent vient de recevoir une lettre du capitaine du vapeur *Allemania*, dément sa parole d'honneur qu'il ne s'est pas servi des expressions qui lui sont reprochées.

Si cette déclaration ne suffit pas, le capitaine demande que l'affaire soit portée devant M. Servent, le 15 mars, après avoir réglé ses affaires à Hamburg.

M. Servent attend le procès-verbal de ses témoins pour prendre une détermination.

Nouvelles Étrangères

Arrestation de nihilistes

Saint-Pétersbourg, 4 mars. — On arrête des nihilistes porteurs de bombes et d'écrits anarchistes. Ils auraient avoué qu'ils avaient projeté un attentat contre la vie du czar.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Crédit Foncier de France

OBLIGATIONS 3 0/0 1885.

Le n° 292,73 gagne 100,000 fr.
Les n° 204,828 gagne 20,000 fr.

Les six suivants gagnent chacun 5,000 fr.: 369102, 765670, 622365, 622365, 1,122,442, 410325.

OBLIGATIONS FONCIERES 3 0/0 1879

Les numéros 522,919 et 122,138 gagnent chacun 400,000 fr.

Le numéro 300,247 gagne 25,000 fr.

Les numéros 4,593,768 et 571,938 chacun 40,000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.: 990,028, 680,068, 1,106,214, 1,570,413, 681,938.

Le tirage ayant eu un tour retard la liste des 90 numéros remboursables à 1,000 fr. ne sera connue que que lundi.

Dernière Heure

La Vérité sur l'incident de l'Escadre russe

Paris, 4 mars. — On lit ce soir, dans la Cocarde à propos de la non-venue en France de l'escadre russe.

Notre patriotisme nous fait un devoir d'envisager la situation nouvelle créée par cet incident avec le plus grand sang-froid et de nous demander si vraiment il est opportun de considérer comme une surprise ou tout au moins un relâchement des liens d'amitié qui unissent les deux peuples, russe et français.

Ce n'est pas hypothèse que nous paraît pas vraisemblable, car nous ne pouvons pas perdre de vue que la visite de l'escadre russe en France n'a jamais été *officiellement* annoncée.

Sur la foi d'une dépêche d'origine allemande, parvenue aux municipalités de nos villes maritimes et dont émane de cette visite annoncée et immédiatement elles ont lancé des invitations aux consulats de Russie pour obtenir des renseignements, des programmes, des renseignements.

Or, si les Russes ont l'intention de nous rendre la politesse que nous leur avons faite à Cronstadt, ils n'ont jamais dit que cette politesse serait rendue sous la forme d'une visite de leur escadre.

Celle-ci n'est pas attendue par les plaques dans ses ports jusqu'à fin avril et, à cette date, elle n'y aura que tout juste le temps nécessaire de se rendre à Chicago pour l'ouverture de l'Exposition.

Si donc elle venait en France, ce serait jamais qu'à son retour d'Amérique.

Il ne faudrait, par conséquent, pas prendre les choses à l'extrême et croire que tout est perdu.

Notre devoir est d'y rendre que le gouvernement russe nous fasse savoir *officiellement* ce qu'il a l'intention de faire, tout en laissant à la nouvelle publiée hier par *l'Agence Havas* l'importance qu'elle comporte.

RÉUNION ANARCHISTE

Paris, 4 mars. — Ce soir a eu lieu une réunion anarchiste rue du faubourg du Temple. La séance est ouverte à dix heures moins le quart devant une assemblée absolument calme. Elle n'est composée, du reste, que d'anarchistes. Le compagnon Lebouché prend la parole et développe cette thèse : La misère des travailleurs a été jusqu'à présent imputable à un gouvernement en particulier, mais à tous les gouvernements.

Il termine par un appel à la révolte au milieu des applaudissements enthousiastes de l'assistance.

Les compagnons Cortailler et Brunet rééditent les mêmes errements et prêchent la violence.

La séance finit par l'audition des chansons anarchistes.

L'assemblée se sépare dans le plus grand calme au refrain de :

Dynamitons
Ton fon
Ton fin
Ton fan.

LES GRÈVES

La grève de Rive-de-Gier

MM. Boulin, Jourde et Ferroul sont arrivés hier à onze heures du matin. Une cinquantaine de grévistes les attendaient à la gare et les ont suivis à distance, sans manifestation aucune, jusqu'à l'Hôtel du Commerce où ils sont descendus.

Une entrevue des patrons avec le préfet a eu lieu hier et s'est terminée vers midi. Elles eu d'importante résultat.

Le préfet a déclaré aux patrons que si la plupart d'entre eux maintenaient des exigences de nature à empêcher l'accord de se conclure, il serait obligé de référer au ministère qui, dans ce cas, serait obligé de prendre de mainmise les troupes à Rive-de-Gier.

Il est à virement engagé à ce départir de la hostilité envers les syndicats et leur a fait comprendre que les syndicats avaient été fondés pour défendre les ouvriers d'étudier ces intérêts, il était inadmissible que les patrons refusassent de s'abonner avec eux.

Il a obtenu gain de cause sur ce point.

Les patrons ont également décidé d'accepter la liste de 1900 demandée par les ouvriers sur ce point le manque de travail ne permettrait pas d'occuper tout le personnel; mais le tour de rôle ne sera pas applicable aux ouvriers qui ont été choisis par le travail.

Chaque usine reprendrait tous ses ouvriers sauf ceux qui ont commis des délits.

Il faut que les autres usines ne se refusent pas, d'ailleurs, à occuper les autres ouvriers qui n'auraient pas été repris dans une autre usine.

Les frères Morel, tout en se refusant toujours à prendre Gagnat, consentent à reprendre Chausset, s'il fait des excuses.

Enfin, M. Bruneau accepte les ouvriers aux mêmes conditions que les Ardéries de la marine.

Rive-de-Gier, 4 mars. — Sur la prière du comité syndical, le préfet de la Loire est revenu ce matin à Rive-de-Gier. Il est d'avoir une nouvelle entrevue avec les délégués des grévistes.

Chez-le-Gil est manifesté la crainte que les promesses faites, hier, par les patrons ne soient pas tenues et est exprimé le désir qu'elles fussent écrites et signées. Le préfet leur a répondu qu'il n'obtiendrait rien de pare l des patrons, mais que le résultat de ces entrevues avec les patrons et les ouvriers serait compte dans un rapport officiel. On prétend que ce rapport contiendrait le document, qui serait lisible au conseil de prud'hommes de consulter dans les cas litigieux. Cette commission a paru acceptable aux délégués, qui ont tous, néanmoins, à ce qu'on leur remit une copie en compte rendu officiel.

Conformément par le préfet pour ti heures, les patrons sont venus à leur tour.

Ils refusent la majoration de 50 0/0 demandée pour les heures supplémentaires et ne veulent pas en entendre parler. Quant au reste, ils ont promis d'afficher dans leurs usines respectives, lundi, la liste des concessions qu'ils consentent, et le préfet en reçoive copie et cette copie sera conservée aux archives. Ils écrira de son côté au syndicat pour lui donner avis qu'il possède cette copie.

Les grévistes socialistes Baudin, Jourde et Ferroul gardent ici l'attitude la plus calme.

Voyant tout à l'heure, dans la rue, les trois députés conférence avec un groupe de grévistes, un gendarme a pu le rapporter prêté de circuler en leur faisant observer que les rassemblements étaient interdits : « Ah! très bien, a répondu M. Baudin, c'est ce que nous allons faire. »

Chronique du Sport

Nouveau défi de Corre à Terront

La *Revue des Sports* publie un article de Corre qui se termine par le défi suivant :

Si Terront est sûr de n'avoir à tu sur ma vitesse, il se croit bien supérieur à moi, comme il le dit, c'est bien simple de le prouver.

Je suis prêt à courir contre lui la même match sur la même distance, dans les mêmes conditions et à l'époque qu'il choisira.

Je parie 10,000 francs contre lui. Qu'il dise un mot le parier ; je propose demain chez le notaire.

S'il ne veut pas se remettre en piste, n'importe : je pure aussi et je parie la même somme d'abaisser son temps d'une minute sur mes heures.

Si aucune de mes propositions ne lui convient, qu'il trouve un homme cap bis de faire sur cette distance et qu'il me l'oppose, les 10,000 francs sont tenus!

On verra bien si je n'ai ni jambes, ni bras, ni tête, ni pieds, ni main, ni rien!

J'attends.

Un jeune homme de Boulogne-sur-Mer asphyxié à Paris

On nous télégraphie de Paris à mars :

M. Charles Girard, âgé de dix-huit ans, habitait, depuis six mois, un joli petit hôtel de la rue de la Pompe. Ses parents qui sont fixés à Boulogne-sur-Mer l'y avaient installé, sur sa demande, afin qu'il pût continuer ses études à Paris.

Ce matin, à 8 heures, le valet de chambre de M. Charles Girard entrait dans la chambre de son maître pour le prévenir que les chevaux étaient sellés pour la promenade qu'il faisait quotidiennement au Bois ; il la trouva étendu sans vie sur son lit.

M. Dupouy, commissaire de police du quartier, a procédé à une enquête qui a établi que, hier soir, avant de se coucher, le jeune Girard avait allumé le poêle à gaz qui chauffe sa chambre, et que, dans la nuit, l'étendoir était tombé du mur et avait détaché le tuyau en caoutchouc qui s'adapte au poêle.

Le gaz se répandant alors dans la chambre avait asphyxié le malheureux jeune homme.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Arrondissement de Cambrai

M. Michau et M. Déjardin

Nous lisons dans le *Libéral de Cambrai* :

L'*Emancipateur*, après la *Dépêche*, s'en prend à M. Michau. « M. Michau, dit-il, ne veut plus se présenter. Il a raison, car il ne serait pas élu. »

M. Michau se présentera, et il sera élu.

« M. Michau n'a rien fait, rien, rien. »

Qu'a donc fait M. Déjardin ? On serait heureux de connaître ce qu'a fait M. Déjardin.

« Le décès d'un député ne consiste pas, d'ailleurs à monter plus souvent à la tribune et à débiter des phrases creuses ; mais un député vaut surtout par le travail qu'il accomplit au sein des commissions. Or, personne ne nient la rare compétence industrielle de M. Michau. (La *Dépêche* elle même a proclamé cette compétence). On demande, par contre, en quoi vaut M. Déjardin ?

« M. Michau n'a même pu obtenir la croix pour deux de ses coutoyens. »

Il l'est obtenue pour l'un d'eux — la seconde demande de décoration date de quelques mois au plus — sans M. Déjardin et sans amis. Le 14 juillet 1892, en effet, un des vétérans du parti républicain cambrésien, devait être décoré. M. Constans, ministre de l'intérieur, en avait donné l'assurance formelle, *écrite même*, à M. Michau. Malheureusement, le ministère tomba : il tombe sous les coups de la réaction, dont M. Déjardin est le plus bel ornement. Adieu promesse et croix ! Ce n'est heureusement — que l'*Emancipateur* se rassure, — que chose remise.

« M. Michau ne s'est même pas occupé du démantèlement. »

Si nous ne voulions faire une brève réponse à l'*Emancipateur*, nous lui montrerions combien il se trompe. Le rôle de M. Michau dans la question du démantèlement fut, en effet, très actif. On le verra dans un de nos prochains numéros.

« Les votes de M. Michau ont été panamistes, tous. »

Mettre ici les points sur les i ne saurait pas.

L'*Emancipateur* insinuerait-il que M. Michau a profité du Panama ? Mais il n'était même *ni ni comme député*, en 1888, quand dans-les mêmes dernières obligations de cette entreprise?

M. Déjardin, lui, était député déjà, et il a voté pour le Panama, toujours. Toute la droite, d'ailleurs, était panamiste, panamiste enragée. Pourquoi ?!?

L'*Emancipateur*, au contraire, fera-t-il allusion aux votes qui, depuis deux mois, ont été émis par la Chambre au sujet du Panama ?

Certes, M. Michau n'a pas toujours voté comme M. Déjardin, et il a bien fait. Ce n'est pas précisément un titre de recommandation aux suffrages des électeurs que de voter comme M. Déjardin.

M. Michau n'a pas voté, si, attaqué par les journaux cléricaux que parce qu'ils le craignent. C'est ensuite fort juste, car M. Michau, comme nous le disions plus haut, est un homme de compétence, et il sera élu, et même il sera élu sans concurrent.

A. B.

AFFAIRES DU PANAMA

Réunion d'obligataires à Douai

Jeudi 9 mars, à Douai, à deux heures de l'après-midi, il sera tenu à l'Hôtel-de-Ville, une réunion publique des obligataires de la région du Nord, en vue de délibérer sur la solution qu'il y aura lieu de demander au mandataire des civil gutaires, qui va être désigné par le tribunal civil de la Seine en exécution de la nouvelle loi.

Les obligataires sont invités à y présenter munis d'un bordereau indiquant leurs noms et prénoms, leur domicile, l'espèce et le nombre des obligations qu'ils possèdent et leur numéro. Ceux d'entre eux qui pyssédaient des actions sont invités à le déclarer et à dire si elles sont nominatives ou au porteur.

Le rassemblement aura lieu à 2 h. sur la place de l'Hôtel-de-Ville, de côté de la rue de l'Université et au café du Bon Coin ; une salle parl collége sera réservée aux obligataires et dans laquelle la remise des bordereaux pourra commencer et même s'effectuer entièrement.

Mais la confiance qui devra présider la délibération et en expliquera le sujet aura lieu dans la salle de l'Hôtel-de-Ville où les obligataires déjà seront rendus en corps.

Les obligataires qui considèrent leur cas comme différent de tous les autres sont invités à se rendre à la salle de la Bourse, où M. Martin-Dupont et M. Léon Gambetta à Lille, prendront les ordres spéciaux des obligataires de Lille.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 83.45. — Extérieur 61 28/32. — Portugais 21 13/16. — Turc 22.50. — Banque ottomane 501.50. — Rentes 3 0/0 [illegible]

Tendance ferme.

La question du Musée de Lille

On lit dans le *Progrès du Nord* :

Nos lecteurs n'ont pas oublié que le *Progrès du Nord* a été le premier des journaux de Lille qui ait signalé les défectuosités de l'installation de nos musées dans le nouveau Palais des Beaux-Arts.

Les premiers nous avons appelé l'attention des administrations compétentes sur les conditions irrégulières de la température et de l'aération dans le monument de la place de la République, et sur les dangers qui pouvaient en résulter pour la conservation de ces richesses artistiques.

La plupart des journaux lillois, et plusieurs publications spéciales de Paris, se sont, après nous, occupés de cette importante question. Des polémiques ont été engagées, des interviews ont été prises et publiées : journalistes et membres des commissions des musées ont dit tour à tour mot dans le débat, chacun formulant des critiques et chacun indiquant son remède.

De leur côté les administrations se sont émues. La direction des Beaux-Arts a envoyé de Paris deux délégués, M. J.-H. Ponnet, membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils, et M. Roger-Marx, inspecteur principal des Musées de province, chargés d'examiner ce que les critiques pouvaient avoir de fondé.

Et l'Administration municipale s'est livrée à une minutieuse enquête en vue de se rendre compte de l'étendue du mal et d'aviser aux mesures que pouvait comporter la situation.

Des rapports et des explications qui ont été publiés par la direction des Beaux-Arts par ses inspecteurs, et à l'administration municipale par ses représentans, il est résulté que nos collections avaient évidemment souffert, mais que les dégâts n'avaient nullement la gravité qu'on leur avait attribuée, et qu'il était possible de les réparer et d'en prévenir le retour.

La direction des Beaux-Arts a alors indiqué les mesures qu'il lui paraît nécessaire de prendre, et qui sont les suivantes :

1° Veiller avec le plus grand soin à modérer le chauffage, afin de ne jamais dépasser 12 à 15 degrés ;

2° Dans la salle du Nord, ajouter les doubles vitres à l'extérieur, et à une petite distance, les vitrages verrières éclairant la salle (Ce double vitrage peut être formé de glaces polies, enchassées dans des armatures correspondantes à celles des verrières.) Les portes placées sous ces verrières devront aussi être doublées en laissant un vide entre elles ;

3° Déplacer les bouches calorifères, en prévoir avec le concours des hommes compétents, les moyens d'empêcher toute action nuisible des bouches latérales. Il y a lieu, bien entendu, de commencer par éloigner immédiatement du vestiaire des bouches de chaleur, lous tableaux portant trace de dégradations) ;

4° Déplacer immédiatement et définitivement les pastels placés en regard des verrières de la galerie Wicar.

5° Assurer un service quotidien et constant de vestiaire ;

6° Etablir des épreuves photographiques reproduisant aux dimensions de l'original les fragments de deux tableaux les plus gravement compromis, afin de pouvoir constater par la comparaison des secondes épreuves établies deux mois plus tard si les mesures prises ont réussi à arrêter la dégradation.

Mais ces mesures, ajoutait le directeur des beaux-arts, et toutes celles que comporte la situation, ne peuvent être efficaces que si elles *reçoivent une autorité unique et responsable*. J'ai constaté avec regret que le Musée de Lille ne possédait pas de conservateur. Il est grèd par une commission dont chaque membre doit remplir à tour de rôle les fonctions de conservateur. Rien n'est plus illusoire ni plus dangereux, à mon avis, qu'un pareil système. Il convient donc de procéder, sans délai, à la nomination d'un conservateur, ainsi que le prescrit le décret-loi du 29 mars 1852.

Le conservateur devra être nommé par le Préfet, sur la présentation du Maire, présenter des garanties de compétence professionnelle. Il importe qu'on lui attribue une situation assez importante pour qu'on puisse exiger beaucoup de lui ; le sacrifice ne saurait effrayer la ville de Lille qui a prouvé en solide tude pour les choses d'art en consacrant une somme de plusieurs millions à l'édification du nouveau palais.

On voit que comme l'avait annoncé la *Revue du Nord*, qui avait évidemment puisé ses renseignements à la direction des Beaux-Arts, et comme confirmé ensuite l'*Echo du Nord*, l'Etat démontrait la double prétention de nommer le Conservateur du Musée par l'intermédiaire du Préfet, et d'obliger la Ville à créer un nouvel emploi de fonctionnaire grassement rétribué.

Ainsi que nous le disions hier, la municipalité n'en devoir céder que le premier de ces deux points, et à ce que le conservateur du nos musées fût nommé par le préfet sur la présentation du maire. Mais elle a refusé de s'incliner devant la seconde prétention de la direction des Beaux-Arts, et a exprimé son sentiments de conciliation que M. le préfet du Nord a montrée et dont il convient de le féliciter, la question a pu être résolue d'un commun accord, à la satisfaction des deux parties.

M. le Maire a présenté M. Ozenfant à M. le Préfet pour le poste de Conservateur général du Palais des Beaux-Arts, et dès hier matin, samedi, un arrêté préfectoral rendait définitive la nomination de M. Ozenfant.

*

Cette nomination, on le sait, avait déjà été arrêtée depuis quelque jours par la Municipalité.

L'Administration municipale n'avait pas attendu la lettre de M. Rupuon, reçue samedi, le 4 mars, pour se rendre compte de la nécessité *d'une autorité unique et responsable*, chargée de la direction et de la surveillance des divers services administratifs du Palais des Beaux-Arts.

Elle avait fait choix de M. Ozenfant pour ce poste difficile, préférant avec raison placer à la tête de nos musées un de nos concitoyens et un homme désintéressé, que d'aller chercher à Paris un professionnel désinté qui n'aurait fait retrouver largement.

L'*Echo du Nord* a dirigé des critiques très vives et très acerbes contre la nomination de M. Ozenfant, auquel il dénie la compétence nécessaire pour remplir ses fonctions qui le composé de voleurs et d'assassins.

Laforgue qui était étendu n'est pas venu.

Conférence de géographie. — *Le Sénégal et les Pays Sérères.* — Il y avait beaucoup de monde dans la salle de l'amphithéâtre de l'Ecole Normale de Roubaix, pour entendre la conférence faite par M. E. Mirot, administrateur colonial.

Le sujet à traiter était le Sénégal.

La conférencier a été présenté en termes flatteurs par M. Henri Bossut, président de la Société de géographie.

Après quelques mots de remerciements le conférencier aborde son sujet. Le Sénégal qui s'étend qu'autrefois un comptoir français est devenu une colonie, grâce au général Faidherbe qui en a fait la conquête. Le gouverneur a inaugurée la station de Faidherbe, les Sénégalais reconnaissants ont voulu apporter leur part à la souscription.

Le Sénégal comprend : St-Louis, Dackar qui sont reliés par un chemin de fer parallèle à la mer.

Diagonal qui se trouve plus avant dans le sud et Dakar près de la Sénégambie.

Les soldats sont à 2500 mètres de la côte et gouvernent les indigènes sous la conduite de officiers de valeur.

On parle au Sénégal 5 à 6 langues différentes et il y a souvent des difficulté de moins qui sont clients du commerce français.

Les populations se répartissent les Tomatis, les Wolofs, les Toucouleurs, etc.

Autrefois, la paya était désolé par des chasseurs d'hommes qui les enlevaient pour en faire des esclaves. Mais, aujourd'hui, grâce au gouvernement français, le pays est tranquille et les habitants y vaquent en sécurité à leurs affaires.

Les indigènes sont naturellement toujours sous la direction de leurs rois respectifs qui eux sont sous la tutelle du gouvernement français.

Selon l'orateur, le Sénégal l'est un pays très bien situé pour la culture, et il suffirait d'une bonne organisation pour lui faire prospérer beaucoup.

Le cultivateur pour bien se porter doit travailler beaucoup ; boire de l'eau et peu ou pas d'alcool.

Les maisons de commerce sont très actives, les employés y travaillent beaucoup ; leur journée commence à 6 heures du matin jusqu'à six heures du soir.

L'eau ne manque pas au Sénégal ce qui est un point important ; pendant la saison des pluies on cultive le coton, le riz.

Les noirs peuvent vivre sans la concours des Européens ; la cultivent du coton, qu'ils tissent et travaillent eux-mêmes pour s'en faire des habits.

L'on croit généralement que les nègres achètent leurs femmes ; c'est une erreur : les négresses sont maîtresses chez elles comme les blanches le sont chez nous, et même il arrive quelquefois que l'homme cède aux caprices de la femme, au Sénégal.

Si l'on veut arriver à faire du Sénégal et ses environs, une colonie, il faut d'abord chercher à enseigner le Français aux enfants en y construisant des écoles, des lycées, des collèges, ceux-ci coûteraient beaucoup les faveurs que l'on accorde à leurs épouses.

Saint-Louis est un centre commercial ayant déjà une assez grande importance ; les nègres y vont faire leurs achats.

L'orateur revient au général Faidherbe en disant que c'est lui qui a fait construire les premières maisons de Saint-Louis, et il est probable que l'œuvre du général n'ait pas été poursuivie ; cependant depuis 4 ans l'on a repris la construction des écoles et M. Ozenfant a commencé à Saint-Louis et où il y a environ 60 élèves.

Le Sénégal cultive la terre avec des outils rudimentaires et il faudrait qu'on puisse lui apprendre à se servir de la charrue, il pourrait ainsi récolter d'avant-gré avec moins de peine.

L'orateur se plaint que le Sénégal soit envahi par des marchandises anglaises et allemandes et il pense qu'il serait bon de profiter des nouveaux droits de douane pour y exporter nos marchandises françaises.

Il conseille à notre ville industrielle pouvant faire cela.

Pour y arriver il faudrait tout simplement copier les dessins originaux des indigènes afin de les livrer dans des conditions de prix qui permettront de les intéresser.

Si Roubaix voulait en faire la demande au gouvernement, M. Noisot se chargerait volontiers de se procurer les échantillons des différents centres pour nous les envoyer.

Le Sénégal est divisé par plusieurs religions et il y a quinze ans environ le gouvernement français a dû intervenir dans une guerre de Religion qui avait éclaté entre différentes peuplades.

Les noirs sont mieux la religion musulmane parce qu'elle tolère quatre femmes tandis que la religion catholique n'en tolère qu'une, et naturellement les nègres tiennent à avoir une femme de rechange quand l'autre tombe malade.

En Séréres les habitants sont fétichistes, mais ceux-ci cependant qu'au-dessus de leurs fétiches il y a un Dieu ; comme ce Dieu est bon, ils disent qu'il n'est ni nécessaire ni utile de le prier.

Les habitants sont quelque peu collectivistes, ils ne font rien sans consulter leurs voisins et seront sans doute l'avis des anciens du village, car les mêmes d'un ancien du village leur est très sensible.

Les Séréres sont généralement des ivrognes, mais quand ils sont en colonne pour aller combattre des peuplades voisines, ils ne boivent que de l'eau.

Les rois de ces petits pays ont un conseil qui prend des décisions, et ceux-ci ne peuvent pas conduite laisserait à désirer.

Pendant un certain temps, les Européens établis à Dakar s'amusaient à montrer aux passagers, un nègre qu'ils disaient être le roi de Dakar.

La conférence a été terminée par une série de projections lumineuses représentant les principaux points du Sénégal.

M. Mirot donnait à chaque projection une explication très intéressante.

Plusieurs vues ont été applaudies et celle représentant le statue du général Faidherbe a été salnée par de chaleureux applaudissements.

La public s'est retiré très satisfait de l'intéressante causerie faite par M. E. Mirot.

Les mariages du Lundi de Pâques. — L'administration municipale a décidé que l'officier de l'Etat civil se tiendrait à la disposition des intéressés le lundi de Pâques.

Avis à ceux qui veulent contracter mariage.

Un suicide. — Depuis quelque temps, un honorable commerçant de la rue Pellart, M. Clovis B... était en proie à des accès de fièvre qui inquiétaient vivement sa famille qui le surveillait étroitement.

Néanmoins, hier matin, vers 5 heures profitant d'un moment d'inattention il se rendit dans la magasin à fourrage et se pendit à une poutre.

Un quart d'heure après un coupeur de paille qui allait prendre son travail, aperçut son corps qui se balançait dans le vide.

M. B. fils, en proie à un triste pressentiment recherchait son père. On coupa aussitôt la corde et on l'en descendit.

Nul doute que M. B., n'ait agi dans un accès de fièvre chaude.

Concours de chiens ratiers. — chez M. Abellard, estaminet Boulevard de Cambrai, rue de Lille, 218, près Toutoit. Aujourd'hui dimanche, à partir de midi et demie, grand concours de chiens ratiers organisé par le Ball-Terrier et suivi de Jeux de fantaisie, puis à 4 heures, boîtes de paille, barrières, etc.

150 francs de prix en espèces en deux catégories, et pari mutuel sera installé.

Chronique colombophile. — Aujourd'hui dimanche aura lieu au siège de la société le *Pigeon Roubaisien*, le 5e exposition partielle. Les expo sants seront MM. Louis Dupontbourset et Frédéric Perich.

Une exposition exotique

L'expédition du Dahomey dans laquelle les troupes françaises obtenaient une victoire par le général Dodds se sont couvertes de gloire occupe encore à l'heure actuelle tous les patriotes soucieux du succès de nos armes.

Tout ce qui touche à ce pays étrange, où nos soldats ont affronté mille dangers, témoigné d'un héroïsme surhumain intéresse la curiosité des vivants.

Aussi, quand les deux vaillants combattants reviennent ses foyers, est-l'objet de mille interrogatoires ; on veut lui demande des détails intéressants sur la campagne, sur les mœurs et coutume des naturels.

Un de nos concitoyens, M. Valère-Delcroix, (de Wattrelos) qui fit partie de la 5e compagnie de marine, revint du Dahomey, en rentrant dans ses foyers, y a apporté une collection très complète d'objets recueillis pendant la campagne.

Il a fait une exposition que nous venons de visiter ; elle se présente un grand éclat du publicité et constitue un des nombreux souvenirs passionnant après nous pour la contemplier.

Pièle de gorille, tête de panthère, carnassière, damasque, poignard servant au sacrifices.

Sifflet, instrument de musique dont se servent les noirs... fétiche Cinda, fétiches de guerre, le cimeque de Bodbodiro, abandonné dans sa fuite.

Une tente fabriquée avec de l'herbe fine, une carrasse en peau d'éléphant, des arbres du pays, des casques de l'armée coloniale, etc. etc.

Tous ces objets authentiques sont extrêmement curieux. M. Valère Delcroix a eu l'ingénieuse idée d'installer son exposition chez M. Eloard Gateau, le collectionneur si original qui a fait de son auberge du Coq, 115, rue de la Gare un véritable musée.

Cette exposition se double d'une autre composée d'une très grande quantité de photographies représentant les habitants du Dahomey ; toutes les situations de la vie congolaise y sont dépeintes ; et à la voir en détail on peut se faire une idée exacte de ce pays qui a petit une page de gloire à la mémoire de nos concitoyens, le célèbre savonnier Valesier.

C'est M. Alphonse Valesier qui a prêté à M. Gateau cette jolie collection qui fait passer un agréable moment aux yeux des visiteurs.

Aussi l'auberge du Coq ne désemplit-elle pas ; on sait qu'une cette petite exposition, des antiquités remarquables y sont en permanence, des armes de toutes les époques, des projectiles de tous calibres y sont rangés, formant un ensemble complet d'un goût parfait que les amateurs aiment à aller admirer.

Nous sommes persuadés que les roubaisiens voudront avoir visité l'auberge du Coq.

Mouvus faits. — L'agent de police Lefebvre a arrêté vendredi soir, rue Saint-Georges, près du magasin de la Petite Jeunesse, un sieur Auguste Olivier, 21 ans, se disant journalier, sans domicile fixe et ne pouvant justifier d'aucun moyen d'existence.

Il a été mis en dépôt pour vagabondage.

— Un sieur Louis Scandin a été trouvé mal de vers trois heures ce matin au boulevard de Paris, il a été transporté à l'hospice.

— Un vieillard de l'hospice Simon Delecourt, 78 ans, s'est trouvé dans l'impossibilité de continuer son service et a été conduit à l'hospice de la rue Neuve. Il a été ramené à l'hospice dans une voiture à bras.

— Le même jour vers six heures du soir, Pagen Delcourlerie a trouvé rue des Longues Haies, un bidon plein de lait qu'il a déposé dans un grenier voisin.

ÉTERNEL

La mode a beau changer, le printemps et les roses sont éternels, même pour l'amour et la gaîté.

Jusqu'à ce jour, les Chemises Hygiéniques de beauté, Darsa tout autant que les divines choses.

Jugement, au savonnier Valesier.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars (suite)

Fanfare du Point-Central

Le Conseil renvoie à l'examen de sa commission des finances, une demande d'augmentation de subvention formée par la fanfare du Point-Central.

Nomination d'instituteur adjoint

M. le maire présente un rapport concernant les travaux de remaniement et d'aménagement de la chaudière du chauffage central n° 5. Le Conseil adopte et vote le crédit nécessaire.

Instruction publique

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet relative à la création d'un nouvel emploi d'instituteur-adjoint à l'école de la rue des Piats, entraînant suppression d'un emploi à l'école de la rue de Roubaix. Le Conseil est appelé à ratifier cette décision.

M. Salembier. — Il n'étonnera que l'Etat ne nous accorde le nombre d'instituteurs qui nous est nécessaire ; et je ne comprends pas qu'on supprime un emploi à l'école de la rue de Roubaix, pour en créer un à l'école de la rue des Piats.

M. Tack appuie l'observation de M. Salembier, et propose que cette question soit renvoyée à la commission de l'instruction publique.

Indemnité pour accident

Le 30 août dernier, un tombereau de Tourcoing renversa une fillette de quatre ans, qui fut grièvement blessée. Les parents réclament de la ville, dont le responsabilité serait engagée, une indemnité de 500 fr., non compris une somme de 500 fr. déjà allouée.

M. le maire propose le renvoi à la commission des finances.

MM. Sénélar et Louis Gran insistent pour le vote immédiat. C'est une faute malheureuse, disent-ils et on ne peut lui marchander cette indemnité.

M. Dupont-Chopart, de son côté, appuie pour le renvoi à la commission, que M. Julien Tack.

Après quelques explications fournis par le maire la question est mise aux voix et adoptée.

M. Dupont-Chopart. — Cela n'est pas régulier.

M. Delewine. — Il est tous à c'est humain.

M. le maire. — Alors, nous, nous pouvons nous dire barbares.

Projets de pavage

M. le Maire donne lecture d'une série de rapports relatifs au complément de pavage de la Grande rue, de Comines, de l'église et de la rue Christophe, ainsi, 25,000 fr.; rues du Cœur et des Nonnes, reconstruction et élargissement de la Chaumière, 19,000 fr. 19,500 fr.

Le conseil renvoie les projets et devis à l'examen de la commission de la voirie.

Pétition pour la création d'un cours de vacances à l'école Normale

M le Maire donne lecture d'une pétition émanant d'un grand nombre d'habitants du Blanc-Seau, demandant la création d'un cours de vacances à l'école des filles de la section. Les enfants du quartier fréquentaient jusqu'à la cours de Roubaix, mais elles ne peuvent y aller.

Renvoi de la pétition à l'examen des commissions réunies de l'instruction publique et des finances, chargées de l'examen du vote de M. Sénélar, en faveur de la création d'un cours de coupe public ; gratuit.

Hôtel Dieu

En vue de la création de pavillons pour le traitement des maladies contagieuses, il y a lieu de procéder à la démolition de vieux bâtiments. Plusieurs entrepreneurs ont été invités à fournir leur prix au bordereau. Le premier lot figurant le prix de l'Hôtel-de-Ville prolongée et la rue Sébastopol, dont il y aura lieu de s'occuper avant tout.